



Deuxièmes Plans de gestion Programme de mesures



Fiche explicative de la mesure

0300_02 - Support pour améliorer les échanges de matières organiques entre agriculteurs

Objet	La Région wallonne dispose d'une superficie agricole suffisante pour accueillir l'ensemble des effluents d'élevage qu'elle produit. Le PGDA 3 permet d'informer les agriculteurs fin février de chaque année (à partir de 2016) de leur taux de liaison réel pour l'année antérieure et de la quantité d'azote qu'ils doivent exporter ou peuvent encore importer pour ne pas être en infraction. De plus, les agriculteurs auront également la correspondance entre cette quantité d'azote et la quantité de lisier de porc, lisier de vache, fumier de vache et fiente de volaille et connaîtront ainsi précisément la quantité et le type de matière organique qu'ils doivent exporter ou peuvent importer. Le développement d'outils (types sms, applications smartphone, ...) est également indispensable pour simplifier les démarches administratives des échanges lors des transferts. Cette disposition permettra une meilleure distribution géographique des effluents d'élevage et une diminution de pollution.	
Motivation	Faciliter le suivi administratif pour les agriculteurs lors des échanges et avoir une meilleure prévisibilité du taux de liaison au sol.	
Mise en œuvre	La mesure sera mise en œuvre sur base des données SIGEC, de REQUASUD pour les analyses d'effluents, des Fiches ARSIA et des notifications de transfert d'effluent. Des applications informatiques sont à prévoir pour simplifier le suivi administratif des échanges pour les exploitants.	
Etapes		Calendrier prévisionnel
	1 Simulation du taux de liaison au sol pour chaque agriculteur avec correspondance en quantité d'effluents d'élevage à exporter/pouvant être importé. Développement d'applications informatiques	2016
Opérateur	DGO3	
Partenaires associés	Organisations professionnelles agricoles, Nitrawal, REQUASUD, producteurs d'eau, universités.	
Impact attendu	Réduction de l'azote organique concentré dans certaines zones	
Zone(s) concernée(s)	Wallonie	
Coût global	Investissement pour le développement informatique: 65.000 € (en cours, finalisé en 2015). Par la suite, coût nul.	
Source du financement	Budget général des dépenses de la Région wallonne	

**Masses d'eau* dans lesquelles est (sera) préconisé d'appliquer la mesure spécifiquement
(échelle d'application "masse d'eau")**

Mesure **0300_02** Complémentaire Générale Echelle d'application **Wallonie**

Cette mesure est générale. Elle s'applique(ra) sur l'ensemble des masses d'eau de surface wallonnes *.

** sur base des connaissances/informations actuellement disponibles*